

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/12/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2018-KKP-1655

1. Intitulé du projet

Création d'une aire de stationnement annexe au pôle socioculturel

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNE DE CRAS-SUR-REYSSOUZE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gérard PERRIN, Maire de la Commune de CRAS-SUR-REYSSOUZE

RCS / SIRET

2 1 0 1 0 1 3 0 9 0 0 0 1 6

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)	Création d'une aire de stationnement annexe, ouverte au public, qui comprendra 52 places et prolongement de 16 mètres linéaires de la rue Semcoda pour permettre l'accès à cette aire de stationnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une aire de stationnement annexe ouverte au public, de 52 places, aux abords de l'aire ludo-sportive et du pôle socioculturel et réalisation d'un itinéraire de liaison en mode doux entre le centre bourg et les lotissements à l'Est du centre village, sur une réserve foncière communale.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de cette aire de stationnement annexe a pour objectif de permettre d'augmenter la capacité de stationnement des véhicules légers pour les besoins des équipements existants ou en cours (stade multisports, aire de jeux, école, espace socioculturel). Elle vise à permettre un stationnement correct des automobilistes et à sécuriser l'accès aux différents équipements.

L'allée piétonnière offrira une alternative au déplacement en voiture sur des courtes distances et participera ainsi aux actions de développement durable. Les liaisons piétons / cycles répondront aux besoins de sécurité des utilisateurs par rapport au danger que peut représenter la cohabitation avec la circulation automobile.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La période de réalisation sera de mai à décembre 2019, avec différentes phases se succédant :

- Terrassement de la plateforme : réalisation par excavation de l'épaisseur de la future structure et mise en place de la structure avec forme de pente vers les tranchées d'infiltration;
- Réalisation de la structure de chaussée avec délimitation du parking par bordures T2 basses (pas d'obstacles pour le l'écoulement des eaux) ;
- Réalisation des revêtements;
- Réalisation des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La totalité du parc sera ouverte au public : les places seront laissées libres et ainsi accessibles aux utilisateurs. L'ensemble sera entretenue par les services de la Commune de Cras-sur-Reyssouze.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet :

- 1) d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau (en cours).
- 2) d'un permis d'aménager auquel sera jointe la décision de l'autorité environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet :	7180 m ²
Surface des voies de circulation et des places traitées en enrobé :	960 m ²
Surface des places perméables (revêtement drainant sable et pavé -gazon) :	800 m ²
Surface des espaces verts:	4200 m ²
Surface des liaisons piétons / vélo et aire sablées :	1220 m ²
Nombre de places créées :	52 places
Dont nombre de places perméables :	47 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "Le Bourg", sur une partie
des parcelles section AA n° 3 et n°
36 de la commune de Cras-sur-
Reyssouze (01340)

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 18' 26" N Lat. 05° 10' 01" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet n'est concerné par aucun zonage réglementaire ou inventaire ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site d'étude, de type I, se trouve à plus de 3,8 km au sud-est.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Cras-sur-Reyssouze est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles pour des risques d'inondation (rivière La Reyssouze). Approuvé le 13 septembre 2012 .
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage d'eau destiné à la consommation humaine le plus proche du site d'études se trouve à Polliat, hameau de Vial, soit à environ 7,7 km (à vol d'oiseau).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	L'emprise du projet n'est concernée par aucun site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche du secteur d'étude se trouve à plus de 13,2 km au sud du terrain étudié. Il s'agit de : • la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR8201635; "LA DOMBES"; • la Zone de protection spéciale (ZPS) n° FR8212016; "LA DOMBES».
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau directement dans la nappe. Le choix des espèces végétales se portera sur des essences peu gourmandes en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La plupart des déblais seront réutilisés dans l'aménagement. Néanmoins, 780 m3 seront à évacuer.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apports de matériaux pour la réalisation des travaux (structure du parking et de la chaussée, création des noues d'infiltration, revêtement de surface, ...), soit environ 660 m3 de matériaux nobles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain visé pour le projet est actuellement un pré entretenu propre mais n'est plus utilisé par l'agriculture depuis de très nombreuses années.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le terrain sur lequel vient prendre place le projet est classé, selon le PPRNi de la commune pour une partie en zone de risque faible (bleu) et pour l'autre partie en zone rouge . Les contraintes techniques qui découlent des dispositions du règlement du PPRNi, reprises dans le règlement du PLU, ont été prises en compte (pas de remblai en zone rouge). La mise en place d'une signalétique adaptée sur le parking permettra d'informer le public stationnant du risque existant sur ce secteur.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Cette aire étant annexe aux stationnements existants plus proches de l'entrée de l'espace socioculturel, le trafic sera présent principalement lors d'importants d'évènements à l'Espace socioculturel. Les trafics engendrés seront donc ponctuels et de courte durée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	L'aire de stationnement recevra des véhicules légers. Les moteurs des véhicules peuvent amener ponctuellement du bruit au démarrage. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Lorsque les véhicules démarrent, selon leur carburant et leur âge, ils peuvent en effet dégager des odeurs d'échappement.
		☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	L'aire de stationnement n'engendrera pas de vibrations ; le type de revêtement de surface sera adapté pour être résistant et présenter un bon amorti. Cependant, durant la phase chantier, des vibrations dues aux engins, notamment lors du compactage de la structure de la chaussée et des stationnements, seront engendrées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'aire de stationnement sera équipée de mâts d'éclairage public. Il y aura donc des émissions lumineuses mais seulement durant une partie de la nuit car une extinction de l'éclairage public sera mise en place de 23h30 à 5h30, toutes les nuits à l'exception du samedi soir.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet engendrera une faible imperméabilisation des sols puisque la presque totalité des places de stationnement (47/52) sont perméables (revêtement drainant sable et pavé-gazon). Le projet prévoit la réalisation d'un bassin d'infiltration pour l'espace socioculturel et la création de noues d'infiltration pour les eaux de ruissellement des zones imperméabilisées.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Peu de modifications concernant le terrain visé pour le projet car c'est actuellement un pré entretenu propre mais qui n'est plus utilisé par l'agriculture depuis de très nombreuses années. Changement d'habitude pour les habitants à l'est du village : possibilité d'emprunter une liaison piétons / cycles et donc de ne pas utiliser son véhicule pour se rendre au centre village.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Imperméabilisation et concentration des eaux pluviales :

- Plus d'un tiers des surfaces sont conservées en l'état ou aménagées en espaces verts et paysagers, limitant le phénomène de concentration des eaux de ruissellement ;
- La collecte des eaux pluviales est assurée par des noues paysagères favorisant l'infiltration ;
- 47 places de stationnements sur les 52 prévus sont perméables (revêtement drainant sable et pavé-gazon) ;
- Les surfaces des liaisons piétons / vélo et aire sont sablées donc perméables.

Biodiversité :

- Une extinction nocturne de l'éclairage de l'aire de stationnement est prévue de 23h30 à 5h30 toutes les nuits sauf celle du samedi au dimanche ;
- 58% des surfaces sont conservées en l'état ou aménagées en espaces verts et paysagers à l'aide d'espèces locales nécessitant peu d'entretien et d'arrosage (seul un arrosage est prévu dans un premier temps pour favoriser le développement des individus).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu que :

- l'environnement du projet se situe hors zone sensible ou classée ;
- la nature des travaux (parc de stationnement annexe de 52 places) n'engendrera un trafic qu'en conséquence de l'utilisation de l'espace socioculturel et que les nuisances du site émises en phase d'exploitation seront très faibles.
- des mesures ont été prises pour la gestion des eaux pluviales (ouvrages d'infiltration ; 47/52 places perméables) ;
- l'aspect écologique est mis en valeur par l'aménagement des espaces verts et paysagers ;

Nous estimons que le projet ne nécessite pas une instruction d'étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Cras-sur-Reyssouze

le, 4 décembre 2018

Le Maire
Gérard PERRIN





COMMUNE DE CRAS SUR REYSSOUZE



AFFAIRE

CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT
ANNEXE AU POLE SOCIOCULTUREL

NOM DU PLAN

PLAN DES ABORDS DU PROJET

Echelle: 1/500

N° DE DOSSIER
00-00-000

AFFAIRE SUIVIE PAR
BREVET

DATE
21-11-2018

INDICE
...

MODIFICATIONS
...

DATE
...

AINTEGRA

BUREAU D'ETUDES V.R.D

AINTEGRA - Bureau d'études V.R.D

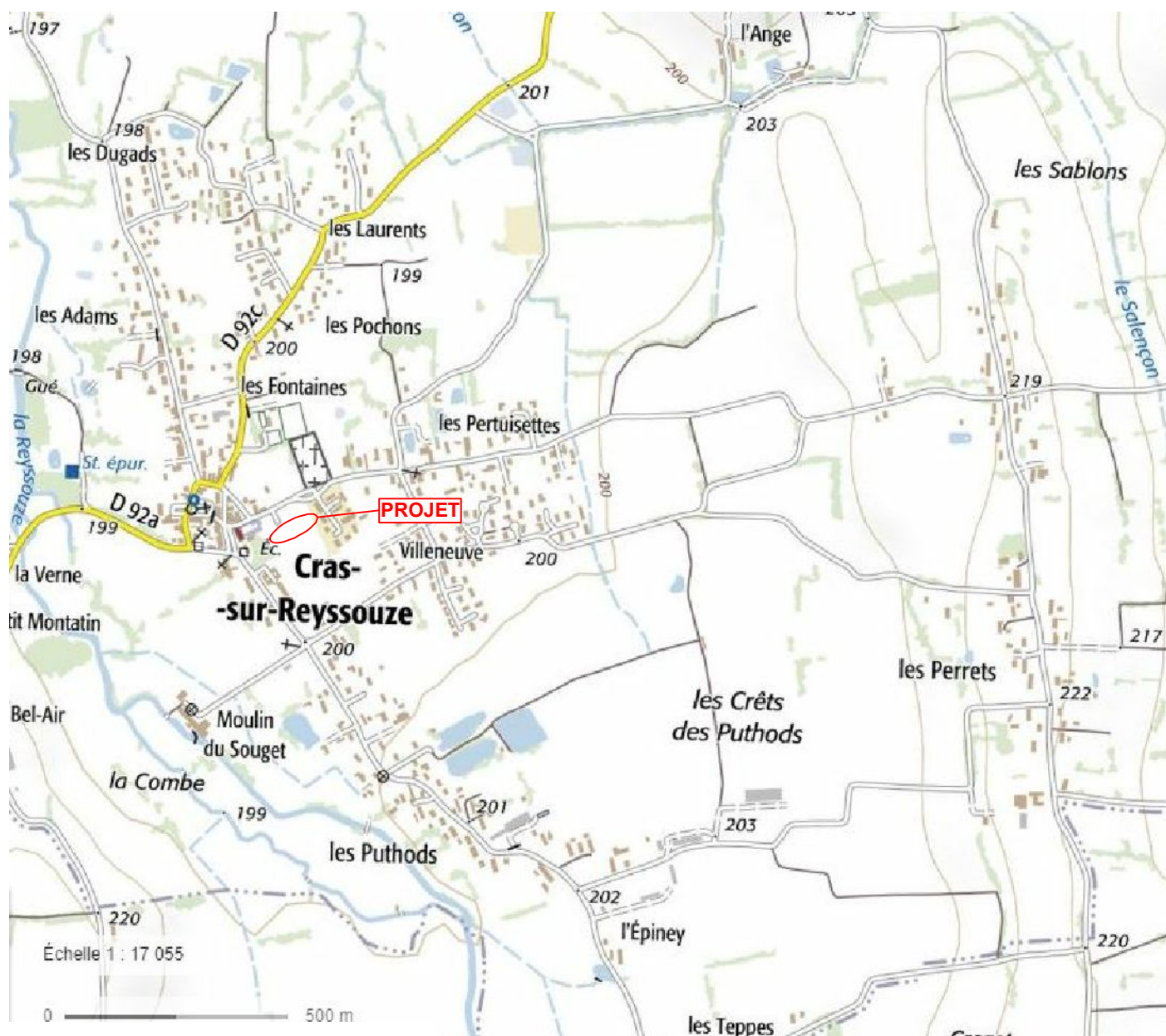
590 chemin de la ZA des métrolots 01250 MONTAGNAT

Tel: 04 37 62 12 42 - Fax: 04 74 25 27 23 - SIRET: 510 995 608 00039

COMMUNE DE CRAS SUR REYSSOUZE

CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ANNEXE AU POLE SOCIOCULTUREL

PLAN DE SITUATION



LEGENDE

Enrobé noir trottoir

Sable

Gradins Bois

Revêtement drainant sable et Pavés-gazon

Béton désactivé

Enrobé BBSG 0/10 Classe 2

Bâche, Couvre-sol et Copeaux

Gazon

Bordure T2

Bordurette P1

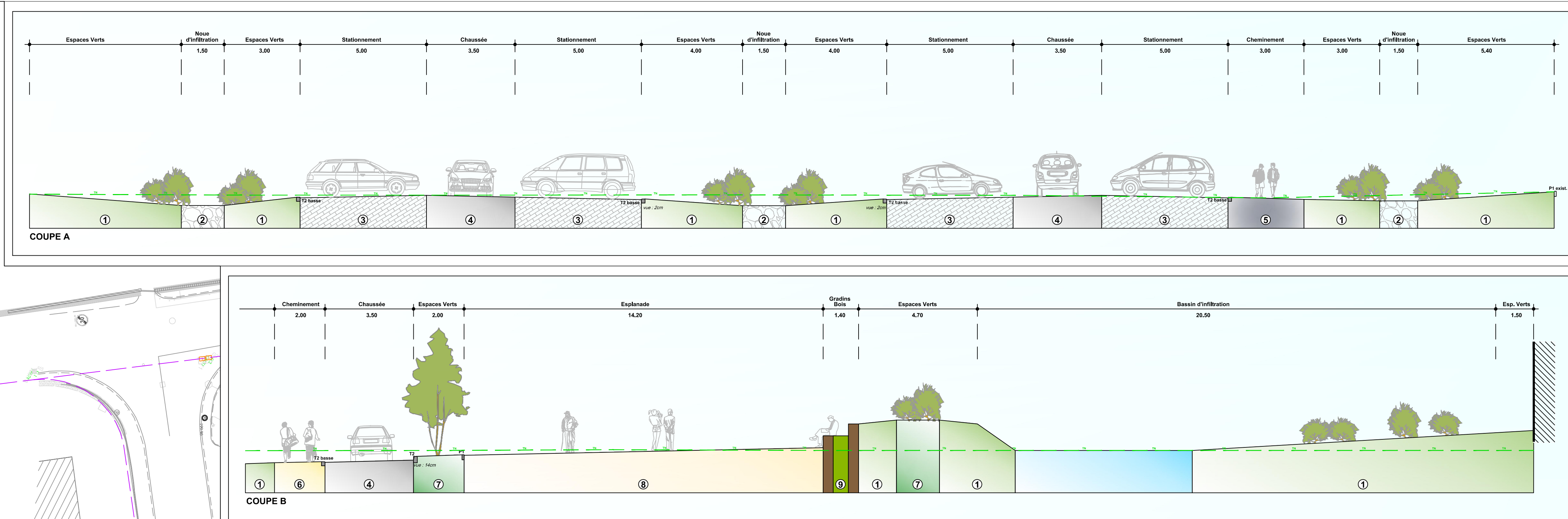
Bande Podotactile avec potelets

Haie paysagère

Arbres à tige

Arbres en cépée

Arbustes isolés



COMMUNE DE CRAS SUR REYSSOUZE

AFFAIRE

CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT ANNEXE AU POLE SOCIOCULTUREL

NOM DU PLAN

PLAN PROJET D'AMENAGEMENT

Echelle: 1/250

N° DE DOSSIER

00-00-000

AFFAIRE SUIVIE PAR

BREVET

DATE

21-11-2018

INDICE

...

MODIFICATIONS

...

DATE

...

AINTÉGRA

BUREAU D'ETUDES V.R.D

AINTEGRA - Bureau d'études V.R.D

590 chemin de la ZA des métrolots 01250 MONTAGNAT

Tel: 04 37 62 12 42 - Fax: 04 74 25 27 23 - SIRET: 510 995 608 00039



Photo 1 : environnement lointain



Photo 2 : environnement lointain



Photo 3 : environnement lointain



Photo 4 : environnement lointain



Photo 5 : environnement proche



Photo 6 : environnement proche



Photo 7 : environnement proche



Photo 8 : environnement proche

